

# PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

## Port-Gentil : la saison sèche et les bonnes affaires pour les briqueteries

**DANS** une ville en proie aux inondations, l'arrivée de la saison sèche est le moment propice pour les travaux de construction. Les briquetiers se frottent les mains.

René AKONE DZOPE  
Port-Gentil/Gabon

ELLE a, aux dires de certains, accusé du retard. La saison sèche bat désormais son plein dans la capitale économique. Depuis des semaines, plus aucune goutte d'eau ne tombe du ciel. Marécages, flaques d'eau et bourbiers qui parsèment d'habitude la cité de l'or noir et rendent impraticables plusieurs voies secondaires se sont asséchés. Au grand bonheur des résidents, qui peuvent entreprendre ou poursuivre leurs travaux de construction en toute sérénité. Du coup, les quincailleries, les TM, les maçons...en profitent pour se refaire une petite santé financière. Parmi les bénéficiaires de cette situation, les propriétaires des briqueteries, pour la plupart des Ouest-africains. "Pendant la saison des pluies, je passe des semaines sans

écouler une seule brique. À présent, mon carnet de commandes ne désemplit pas", déclare Sissoko, établi à Matanda. Comme bien d'autres, il propose des briques de 15 et de 10, vendues respectivement à 400 et 350 francs l'unité. "Je dépasse les 500 000 francs par semaine. En cette période, comme on dit dans la rue, le travail est dur mais la paie est bonne", soutient-il, précisant toutefois que chaque année, la concurrence s'intensifie, plusieurs autres personnes investissant le secteur. De plus, affirme l'un de nos interlocuteurs, le prix du sable varie en fonction de la demande (100 000 à 150 000F), tandis que les coûts des briques sont figés. Autant le dire, ce secteur représente un gisement d'or peu exploré par de jeunes compatriotes. Question: pour combien de temps encore ?

«Pendant la saison des pluies, je passe des semaines sans écouler une seule brique. À présent, mon carnet de commandes ne désemplit pas»



Les briqueteries font de bonnes affaires pendant la saison sèche.

Photo : Julie Nguimbi



### COMMUNIQUE

Depuis quelques temps, l'ARCEP reçoit de nombreuses plaintes faisant état d'une inadéquation entre les débits internet fournis par les opérateurs des réseaux de communications électroniques, les volumes des données internet souscrits par leurs abonnés respectifs et ceux qui sont en définitive réellement consommés par ces derniers.

De ce fait, il ressort que certains abonnés constatent avec étonnement l'épuisement inexplicable du crédit monétaire de leurs comptes après quelques utilisations minimales des données internet souscrites.

Par ailleurs, les utilisateurs font observer que, après épuisement de leur forfait internet, les systèmes mis en place par les opérateurs débitent automatiquement les comptes bonus et principal sans leur aval, les privant ainsi de la possibilité de gérer personnellement leur crédit pourtant destiné aux appels vocaux.

Face à ces situations récurrentes, l'ARCEP met en garde les opérateurs sur ces dérives et les invite instamment, le cas échéant, à remédier à ces pratiques visant à léser le consommateur.

L'ARCEP rappelle par conséquent que tout manquement des opérateurs aux obligations prescrites par leurs cahiers de charges, à savoir la taxation, la facturation des services et la publication des tarifs sont passibles de sanctions.

Eu égard à ce qui précède, l'ARCEP invite les opérateurs à communiquer de manière plus transparente sur les tarifs des offres permanentes et promotionnelles des services voix et internet pour ainsi présenter clairement aux utilisateurs les différents modes de facturation desdites offres.

Le présent communiqué vaut mise en demeure

Le Président du Conseil de Régulation 03 SEP. 2020

